

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
12 juin 2024
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 28^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 6 juin 2024, à 16 h 25

Présidence : M^{me} Joyini (Présidente) (Afrique du Sud)**Sommaire**

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 16 h 25.

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

1. **La Présidente** dit que, conformément à l'alinéa a) de l'article 99 du Règlement intérieur, la séance a été convoquée pour élire le président ou la présidente et d'autres membres du Bureau de la Commission en vue de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

2. La candidature de M^{me} Pavļuta-Deslandes (Lettonie) à la présidence a été approuvée par le Groupe des États d'Europe orientale.

3. **M. Shulgin** (Fédération de Russie) dit que sa délégation doute que la représentante de la Lettonie puisse présider efficacement la Commission, dans la mesure où les représentants de ce pays tiennent depuis des années des discours agressifs et portent des accusations injustifiées contre la Fédération de Russie, entravant le développement d'un dialogue d'égal à égal, fondé sur le respect mutuel. La Lettonie a aussi proposé de nombreuses initiatives qui contreviennent entièrement aux dispositions de la Charte des Nations Unies et pratique une discrimination systématique à l'égard des minorités linguistiques, violant leurs droits civils et politiques. Compte tenu des questions politiques complexes dont est saisie la Commission, les principes d'impartialité et d'inclusivité doivent être respectés, faute de quoi son travail sera voué à l'échec. Néanmoins, comme la délégation russe souhaite que le Bureau commence ses travaux dans les meilleurs délais, elle ne proposera pas d'autre candidat.

4. **La Présidente** dit qu'en l'absence d'autres candidatures et conformément à l'article 103 du Règlement intérieur, elle considère que la Commission souhaite élire M^{me} Pavļuta-Deslandes (Lettonie) à la présidence.

5. *M^{me} Pavļuta-Deslandes (Lettonie) est élue Présidente par acclamation.*

6. **M^{me} Pavļuta-Deslandes** (Lettonie) déclare qu'elle fera tout son possible en tant que Présidente, dans l'intérêt de tous les États Membres. Elle croit en un esprit de collaboration et de communication ouverte au sein de la Commission et se réjouit à la perspective de collaborer étroitement avec les autres commissions.

7. **La Présidente** dit que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur, les candidatures de M. Al-thani (Qatar), de M^{me} Rios (État plurinational de Bolivie) et de M. Hirji (Canada) aux trois sièges de la vice-présidence ont été approuvées respectivement par le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, le Groupe

des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, et que la candidature de M^{me} Moloeli (Lesotho) au siège de rapporteuse a été approuvée par le Groupe des États d'Afrique.

8. *M. Al-thani (Qatar), M^{me} Rios (État plurinational de Bolivie) et M. Hirji (Canada) sont élus vice-présidents et vice-présidente, et M^{me} Moloeli (Lesotho) est élue rapporteuse, par acclamation.*

La séance est levée à 16 h 40.